

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le treize octobre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Martine MIRANDE.

Présents : Mesdames Céline FILLIATREAU, Bernadette LANTERNAT, Martine MIRANDE, Céline PELLETIER, Florence RAYNAL ; Messieurs François ABIER, Yves-Marie AUBRY, Philippe BARANGER, Philippe BODY, Régis NÉGRIER.

Secrétaire de Séance : Yves-Marie AUBRY

***Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé***

## ORDRE DU JOUR

### **SUBVENTION COMMUNALE**

- Association Prégui fiesta organisation réveillon Saint Sylvestre

### **INFORMATIONS**

#### **SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS**

- comptes-rendus

#### **VOIRIE**

- paiement de l'étude pour la rue Jean Giono

#### **PERSONNEL**

- RIFSEEP, remplaçant et achat de matériels

#### **SALLE ASSOCIATIVE**

- projet d'aménagements

#### **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

- conclusions ateliers PADD commerce

#### **ALIMENTATION EAU**

- captage de Lucerat

#### **FIN D'ANNÉE**

- organisation distribution des colis de Noël
- organisation distribution du journal communal

#### **ANIMATIONS 2025**

- vœux du Maire le 17 janvier
- repas des aînés le 23 mars

#### **COMMUNE**

- réflexion sur le futur mandat 2026/2032
- le comité des fêtes

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **PRÉVENTION**

- achat et distribution de pièges à frelons par l'association FREDON

## AFFAIRES COMMUNALES

### SUBVENTIONS COMMUNALES

Madame le Maire a vérifié auprès des associations de la Commune l'obligation qui les engage à respecter le CER (Contrat d'Engagement Républicain).

Elle présente le bilan financier de l'année 2024 de l'Association PREGUIFIESTA.

Elle rappelle que les Associations doivent fournir un bilan complet et détaillé ainsi qu'une attestation sur l'honneur reconnaissant le CER pour que la subvention puisse être accordée et versée.

Le bilan financier doit comporter le détail des dépenses et des recettes, notamment les adhésions, les achats divers.

Les conseillers prennent en compte différents critères d'attribution :

- le nombre d'activités exercées au sein de la même association,
- le bilan financier,
- les sollicitations particulières de chaque association.

Ils notent que le bilan 2024, fait apparaître un résultat excédentaire de 144,60 €.

Les conseillers prennent acte de ce bilan et décident :

Désignation	Activité	Subvention proposée	Subvention votée	Vote
PREGUIFIESTA	Organisation réveillon de la Saint Sylvestre et autres	305 €	305 €	9 Pour 1 abstention

## INFORMATIONS

### SAINTES GRANDES-RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

#### • **Conférence des maires du 23 octobre à Burie**

Madame le Maire présente à cette réunion, nous transmet les différents points abordés :

- Choix du terrain pour la future cuisine centrale qui complètera les cuisines existantes (pôles de restauration) qui sont Corme-Royal, Fontcouverte, Chermignac et Préguiillac.

Après plusieurs propositions de terrains possibles, c'est le terrain de Chaniers qui a eu l'approbation de l'assemblée par ses accès routiers, non inondable et sans fouille archéologique.

Actuellement 4200 enfants et 100 agents sur l'ensemble des sites.

- Recrutement en cours du capitaine de la Gabarre à Saintes. Permis B fluvial pour 6 mois de l'année, 28h/semaine, 2200 € brut + recherche d'une personne pour faire les explications aux visiteurs et l'accompagnement sur le pont de la gabarre.

- Communication pré-électorale : quelques conseils aux futurs élus avec la période de réserve de 6 mois avant l'élection municipale.

- Les maires des communes aux bords de la Charente s'inquiètent de l'effondrement important des berges. Bruno Drapron propose de faire une lettre commune à la présidente de la Charente-Maritime.

#### • **Réunion des maires élus en cours de mandat, à La Rochelle sur invitation de Sylvie Marsilly, présidente du département**

Martine Mirande, élue maire le 3 novembre 2022, a assisté à cette rencontre.

Accompagnée de Corinne Imbert sénatrice et conseillère départementale, la présidente a présenté le département et ses compétences et a insisté sur les difficultés financières rencontrées.

463 communes, 677 039 habitants, 6864 km<sup>2</sup>

Budget 1 104 milliards d'euros dont 42 % pour les personnes âgées, handicapées, familles d'accueil, 2 foyers de l'enfance et 2500 enfants confiés à l'aide sociale, 40 millions pour le SDIS etc.  
6061 km de routes départementales, 2562 agents avec 150 métiers, 455 familles d'accueil  
279 évènements culturels, Plan jeunesse, Patrimoine tel que Fort Boyard (urgent à rénover)

- **Réunion le 28 octobre à l'agglomération de Saintes sur les violences intra familiales**

Madame le Maire s'est rendue à cette réunion présidée par Madame la sous-préfète de St Jean d'Angély chargée par le préfet de Charente-Maritime de sensibiliser les élus suite à la conférence de Jonzac de février 2024. *(Compte rendu fait par Martine Mirande dans le journal de juillet 2024)*  
Son objectif est de sensibiliser les élus locaux des 13 agglomérations du département.  
Elle était entourée de gendarmes, de policiers et de l'intervenante sociale en gendarmerie et police de Saintes.  
Tous formés aux violences intra familiales.

Rappel des signaux d'alerte qui doivent attirer notre attention, tels que des changements de comportement, en particulier chez les enfants.

Les violences intrafamiliales concernent 80 % de femmes ; c'est un processus évolutif au cours duquel une personne exerce au sein de la famille une domination qui s'exprime par des comportements agressifs, violents, destructeurs.

Un viol est un crime,

Une interruption temporaire de travail suite à ces violences est un délit.

Le dépôt de plainte n'est plus obligatoire pour que les violences soient prises en compte.

Il existe les ordonnances de protection, les bracelets anti-rapprochements et surtout les téléphones grave danger très utiles (48 actuellement)

800 dossiers en 2024 (Police)

104 victimes sur Saintes ; en augmentation de 5 % depuis 2023.

Encourager la libération de la parole !

- **Commission des finances du 30 octobre à Saintes**

Madame le Maire a assisté à cette réunion où le vice-président chargé des finances a présenté une décision modificatrice sur le budget de l'agglomération.

Le directeur des finances, M. Taupiac rencontrera chaque commune en vue de l'élaboration du nouveau pacte fiscal et financier de l'agglomération Saintes grandes rives.

Attribution de fonds de concours à plusieurs communes ; pour rappel la CDA propose 50 000 € à chaque commune durant le mandat sous réserve de certaines conditions.

La loi de finances prévoit une baisse du fonds de compensation de la TVA redonné aux communes une année plus tard, ce qui va contribuer à la diminution des recettes communales.

- **Conseil communautaire du 13 novembre à Saintes**

- Madame le Maire présente à ce conseil, annonce la création d'un fonds de concours visant à financer 50% des dépenses de fonctionnement liées aux bâtiments des cuisines centrales ou des cuisines de production livrant des repas vers une ou plusieurs autres communes situées sur les communes de Fontcouverte, Préguillac, Corme-Royal, Chermignac Les Gonds et Chérac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 qui comprennent les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz...) ainsi que les éventuelles autres dépenses supportées par les communes et notamment les dépenses de maintenances diverses et d'entretien du bâtiment, et dépenses de personnel d'entretien et de maintenance du bâtiment, c'est-à-dire du personnel réalisant les tâches d'entretien, de surveillance et de gardiennage de l'équipement, à compter de l'année 2025 et dans la limite de 20 000 € /an par cuisine.

- Particularité de la cuisine de Fontcouverte qui est passée de 250 repas/jour à 650 repas/jour La commune demande un rappel des frais durant la période de 2020 à 2024 soit 55 000 €.

- Choix du mode de gestion de la fourrière et du refuge pour animaux au lieu-dit "Le bois Rulaud" : délégation de service public avec un délégataire à partir de juin, juillet 2025. Pour rappel, l'agglomération a la compétence en matière de fourrière et de refuge depuis avril 2024. (Ne pas payer l'adhésion demandée la SPA)
- Convention cadre tripartite entre la société BioGNV issu de la méthanisation, la SEM Energie Midi Atlantique et l'agglomération pour un projet de station BioGNV sur une parcelle de la ZA Atlantique : objectif futur pour les bennes à ordures et les bus.
- Programme de réduction de la vulnérabilité du bâti face au risque d'inondations liées aux crues du fleuve Charente : convention avec une association PROCIVIS qui va permettre que les dossiers soient constitués et les travaux réalisés sans que les propriétaires n'avancent l'argent. A raison de 150 € par dossier payés par l'agglomération et le département.  
Bruno Drapron rappelle l'importance pour les communes de faire un plan de sauvegarde communale quelques soient les risques (tempêtes, séisme etc.)
- Rapport d'activités du syndicat de la voirie SDV : chiffre d'affaires 5 205 564 €  
En fonctionnement, un excédent de 2 510 746.75 €  
En investissement, un excédent global de 1 078 539.02 €
- Rapport d'activités du syndicat intercommunal pour l'action sociale en faveur des retraités et personnes âgées (SIPAR) à Burie : 60 ETP (SAD et SSIAD) 22 communes de l'ancien pays Buriaud et la CDC des vals de Charente de Aubagne à Villars les bois.  
Subvention de la CDA de 25 445 € soit 3.50 € par habitant qui pourrait être remise en question.

- **Conclusions ateliers PADD volet commerce du PLUI du 14 novembre**

Monsieur Yves-Marie AUBRY a assisté au bilan des trajectoires du commerce depuis 2016 présenté par le cabinet d'études LA ! Lestoux et associés.

Les enjeux sont de :

- freiner la périphérisation du commerce (pour un commerce implanté là où l'on vit),
- réinventer les périphéries à iso-surfaces,
- éviter les centres-villes bis,
- agir sur le commerce et les facteurs de commercialité pour transformer les centres-villes,
- créer une expérience client différente.

Malgré une croissance démographique de 1,95 % dans l'agglomération, le territoire est marqué par la progression des seniors des ménages unipersonnels.

Le vieillissement de la population est de 35% de personnes de plus de 60 ans contre 27 % au niveau national. Les ménages de personnes seules représentent une part importante avec une progression qui s'accélère et les familles avec enfants tendent à diminuer.

Un nombre important d'actifs des communes environnantes viennent travailler à Saintes (deux fois plus d'emplois sur la commune que d'actifs résidents).

Par rapport à 2016, l'offre commerciale a progressé de 8,8 % sur l'agglomération grâce à la croissance des activités de proximité.

Le territoire se caractérise par un phénomène de périphérisation important, ce qui tend à fragiliser l'offre des centralités.

La répartition de l'offre commerciale alimentaire s'est fortement modifiée depuis 2013. Le nombre de petits commerces en alimentation générale et spécialisée a progressé de 9% avec une offre plus adaptée à la diversité des modes de consommation qui bouscule le modèle traditionnel de la grande surface.

A l'échelle du Pays de Saintonge Romane, on recense près de 70 producteurs locaux commercialisant directement aux consommateurs. Les circuits courts correspondent à une demande croissante de consommer local.

Le nombre de commerces en habillement et chaussures a diminué de 50 % en dix ans.

Le nombre de cafés, hôtels et restaurants a à peine progressé de 2 % en 10 ans.

Le plancher commercial des grandes et moyennes surfaces a progressé de 9,2 % depuis 2016 qui s'explique par la croissance de l'offre sur Saint-Georges-des-Coteaux. La densité est de 1 140 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants. Malgré une hypothèse de poursuite de la croissance démographique, les potentiels de croissance de l'offre restent modestes (+0,3 % par an). L'offre actuelle correspond au potentiel de marché avec des risques de saturation sur certains marchés, notamment l'équipement de la maison.

## VOIRIE

Suite au rendez-vous avec Monsieur REGNAULT de la Direction des Infrastructures Départementales, les travaux de la rue Jean Giono ne pourront être réalisés avant 2027 mais nous devons régler une partie de l'étude dès maintenant.

La facture est d'un montant de 2 456 €.

## PERSONNEL

1- Suite à la Commission du personnel du mardi 12 novembre, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions et des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été révisé.

Il comporte deux parties, l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) qui est une part fixe versée mensuellement et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui constitue la part variable versée annuellement.

Pour l'année 2024, l'IFSE globale est fixée à 40 % et le CIA à 35 %.

Ils sont calculés par rapport au salaire brut + NBI de chaque agent. Mais dans ce calcul, il faut déduire les jours d'arrêt de maladie ordinaire, de maladie professionnelle et les congés de paternité de nos agents sur les 228 jours travaillés.

2- Madame le Maire propose de renouveler le contrat de M. Eric Rousseau dont le travail est satisfaisant pour le mois de décembre.

Proposition acceptée à l'unanimité.

3- Besoins de matériels complémentaires pour les agents :

Monsieur Régis NÉGRIER a demandé un devis à la société ESPACE TARDY de Saint-Hillaire-de-Villefranche pour répondre à ces besoins :

- une débroussailleuse thermique
- un taille-haie électrique
- un nettoyeur haute pression à batterie
- 2 batteries supplémentaires

Le devis d'un montant de 3 056,89 € T.T.C. est accepté à l'unanimité.

## SALLE ASSOCIATIVE

Monsieur Yves-Marie AUBRY nous présente un plan de la salle associative avec les modifications envisagées lors du dernier conseil municipal.

Monsieur Philippe BODY a une autre proposition.

- Les toilettes PMR seraient mixtes et agrandies.
- La pièce principale pourrait être aussi agrandie en réalisant une grande ouverture dans le mur. La cuisine serait déplacée dans le local de rangement actuel.
- Le coin « accueil des pèlerins » serait abandonné pour agrandir le local de rangement à la place des toilettes du fond.

D'autres idées :

- Le petit mur « inutile » dans la cuisine existante pourrait être supprimé aussi pour agrandir le coin préparation repas.
- On peut aussi supprimer le coin « plonge » qui n'est pas pratique.

Pour le moment, il est difficile de faire un choix.

Il reste à réfléchir sur le devenir de cette salle sachant que nous avons la salle polyvalente pour recevoir du monde. Un temps de réflexion supplémentaire est nécessaire.

Le projet sera à nouveau discuté lors du prochain conseil.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Monsieur Yves-Marie AUBRY propose de valider l'organisation du poste de commandement.  
Martine MIRANDE, le Maire : Directeur des opérations de secours,  
Monsieur Régis NÉGRIER est désigné Responsable des Actions Communales,  
Monsieur Yves-Marie AUBRY est désigné Coordinateur,  
Madame Bernadette LANTERNAT est déléguée à l'Alerte et à la communication à la population,  
Madame Florence RAYNAL est déléguée à l'Assistance et à l'accompagnement de la Population,  
Monsieur Philippe BARANGER est délégué à la Technique et Logistique.  
Un exercice de déploiement du poste de commandement est prévu le 11 décembre à 18 h 30.

## **ALIMENTATION EAU**

Monsieur Régis NÉGRIER s'est rendu à la réunion de restitution dans le cadre de l'étude menée par Eau 17, portant sur l'identification des gouffres situés dans le périmètre de l'Aire d'Alimentation du Captage de Lucérat le 14 novembre à Chermignac.

Cette réunion était organisée dans le cadre du programme Ressources, prévu sur 5 ans, qui consiste à améliorer la qualité de l'eau.

Le bassin versant de Préguillac va vers Lucérat.

La zone de captage de Lucérat, s'étend sur 4 000 hectares et 102 exploitations sur 10 communes. Cela représente 500 millions de mètres cubes par an, soit 10 % de la production du Département.

3 gouffres et soucis ont été répertoriés sur ces 10 communes : 2 à Chermignac et 1 sur Tesson. L'étude portait sur l'impact que ces 3 éléments ont sur la qualité de l'eau puisqu'ils captent rapidement les eaux de surface. Des tests avec des colorants ont été réalisés sur les 10 communes mais il n'a pas été concluant car toutes les eaux colorées n'ont pas été retrouvées à Lucérat.

L'eau qui s'écoule de Préguillac passe par le souci de Chadennes et va à Lucérat. Il faut 44 heures entre l'arrivée à Chadennes et la sortie à Lucérat.

La chambre d'Agriculture et Eau 17 devraient se rendre prochainement dans la commune pour une étude sur place.

Au niveau des exploitants agricoles qui participent aussi à la qualité de l'eau, la gestion des intrants est raisonnée et la couverture végétale des sols en hiver est assurée à 100 %.

## **FIN D'ANNÉE**

La répartition des colis de Noël a été faite en 7 groupes. Chaque groupe assurant la distribution est constitué d'un conseiller municipal et d'un membre du CCAS.

Elle aura lieu entre le 10 et le 15 décembre.

La distribution du journal communal sera faite après la distribution des colis et non pas en même temps comme habituellement, selon les dates de livraison.

## **ANIMATIONS 2025**

- Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 17 janvier à 19 h 00 à la salle polyvalente.

- Le 23 mars, nous réunirons les aînés pour le repas annuel. Le groupe d'Olivier PLESSON sera chargé de l'animation.

- Madame Bernadette LANTERNAT nous propose un concert de Monsieur Frédéric CHAUVIGNÉ. Il propose 3 formules différentes : un quartet de jazz pour 1 680 €, un quintette gospel pour 2 274 € ou un trio gospel pour 1 529 €.

Après en avoir débattu, les élus choisissent l'option quartet de jazz à 1 680 € et la date du samedi 29 mars 2025.

## **COMMUNE**

Madame le Maire interroge les élus sur le futur mandat 2026/2032. Après un tour de table, personne ne souhaite assurer un nouveau mandat. La question sera donc soulevée auprès des administrés lors des vœux du Maire.

Le comité des fêtes est voué à disparaître. Monsieur Hervé NÉGRIER, qui en est l'actuel Président, n'a pas trouvé de successeur. Madame le Maire demande à tous les conseillers s'il n'est pas possible de motiver des personnes de leur connaissance afin de ne pas perdre une telle association.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PRÉVENTION**

L'association FREDON propose d'acheter 50 pièges à frelons au prix de 5 €. La municipalité va en acheter une cinquantaine.

D'autre part, Madame le Maire a contacté l'association pour demander s'il serait possible d'organiser une conférence pour expliquer aux administrés l'utilité de ces pièges et quand les installer.

Il est possible qu'elle ait lieu à la salle polyvalente le 8 janvier à 18 h 30 mais nous attendons la confirmation de FREDON.

## **REUNIONS ET CEREMONIES**

- **CONSEIL MUNICIPAL** : mercredi 11 décembre 2024 à 18h30